



LE MERCREDI 6 AVRIL 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 6 avril 2016, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Martine Caron  
Richard Durocher  
Raymond Ménard  
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson  
Charles Côté  
Sylvain Léger  
Anik Morin

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke  
Sylvain Tremblay

**Absence**

Cécile Gauthier

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Au terme de la période de mise en candidature en vue de l'élection scolaire partielle qui était prévue le dimanche 8 mai 2016, le président fait état des résultats suivants :

Poste	Candidat	Statut
Présidence du Conseil des commissaires	M. Éric Antoine	Élu par acclamation
Commissaire – circonscription de la Rivière-Blanche (4)	M. Charles Côté	Élu par acclamation
Commissaire – circonscription de Buckingham-Centre (8)	M. Sylvain Léger	Élu par acclamation

Le président du Conseil des commissaires, M. Éric Antoine, félicite M. Sylvain Léger et M. Charles Côté pour leur élection respective.

M. Léger fait état de ses priorités à titre de commissaire de la circonscription de Buckingham-Centre (8).

M. Côté remercie les citoyens de la circonscription de la Rivière-Blanche (4) et fait état des raisons de son engagement ainsi que de son parcours au sein de la communauté.

**ASSERMENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ÉRIC ANTOINE**

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du président du Conseil des commissaires.



**1845**

Je, **Éric Antoine**, ayant été dûment élu président du Conseil des commissaires, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Assermenté devant moi, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Raynald Goudreau, directeur général

**ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE CHARLES CÔTÉ DE LA  
CIRCONSCRIPTION DE LA RIVIÈRE-BLANCHE (4)**

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 4.

Je, **Charles Côté**, ayant été dûment élu commissaire de la circonscription 4, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Assermenté devant moi, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Raynald Goudreau, directeur général

**ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE SYLVAIN LÉGER DE LA  
CIRCONSCRIPTION DE BUCKINGHAM-CENTRE (8)**

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 8.

Je, **Sylvain Léger**, ayant été dûment élu commissaire de la circonscription 8, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

Assermenté devant moi, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Raynald Goudreau, directeur général

**Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ**

- . Souligne que la concertation des commissions scolaires de l'Outaouais a présenté, en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, son mémoire quant au projet de loi 86.

**Parole aux commissaires**

**Monsieur Stéphane Mongeon**

- . Souligne que Mme Lyne Thériault, qui œuvre à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, a été récompensée par *Forces Avenir*, dans la catégorie *Personnel engagé*.

**Monsieur Richard Durocher**

- . Félicite MM. Antoine, Côté et Léger pour leur élection.



**Monsieur Raymond Ménard**

- . Souligne qu'en juin 2016, l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau certifiera sa première cohorte de 29 élèves du Programme d'éducation internationale.

**Monsieur Marc-Olivier Bisson**

- . Fait état qu'une diplômée de la CSCV est en finale du concours télévisé *La Voix*.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 89 (2015-2016)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016**

**RÉSOLUTION 90 (2015-2016)**

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 9 mars 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rapport des groupes de travail**

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :**

- . Conférence de M. Pierre Collerette (professeur à l'UQO), le 7 avril prochain à l'ESHG, sous le thème : *les réactions des parents à l'endroit de l'école ont-elles un effet sur la réussite scolaire ?*

**Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :**

- . Travaux en cours visant l'indépendance financière à l'égard de l'organisme provincial *Québec en forme*
- . Fait état de la viabilité et de l'abandon de certains projets entamés à la suite de la perte de financement en lien avec le retrait financier du gouvernement du Québec.

**POSTE VACANT AU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DATE D'ÉLECTION**

Le directeur général (président d'élection) annonce qu'un scrutin sera tenu le dimanche 12 juin 2016 afin de combler le poste vacant de commissaire de la circonscription de Masson-Angers Ouest (10).

**VICE-PRÉSIDENTE – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 91 (2015-2016)**

Attendu les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire;

Attendu que la vice-présidence est vacante depuis la démission de M. Éric Antoine;

Attendu la procédure d'élection tenue par les membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 avril 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE monsieur Dany Ouellet soit nommé vice-président du Conseil des commissaires pour le présent mandat;



1847

QUE la résolution 55 (2015-2016) intitulée « Commissaire exerçant les fonctions et pouvoirs du président lors d'absence ou d'empêchement de la vice-présidence – nomination » soit abrogée.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

**POUR (9) :** Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet

**CONTRE (0) :**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –  
DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT OFFICIELS DE LA CSCV

**RÉSOLUTION 92 (2015-2016)**

Attendu les termes de l'article 5.1.1 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est d'office représenté par son président lors des séances du Conseil général de la FCSQ, à moins que le Conseil des commissaires n'en décide autrement;

Attendu qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président, il y a lieu de nommer un substitut;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le président du Conseil des commissaires, M. Éric Antoine, soit le représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées lors des séances du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

QUE le vice-président du Conseil des commissaires, monsieur Dany Ouellet, agisse à titre de substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE 2016 EN OUTAOUAIS - CANDIDATURE DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

**RÉSOLUTION 93 (2015-2016)**

Attendu que l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec vise à honorer une citoyenne ou un citoyen ayant contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de l'éducation et particulièrement à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement;

Attendu que la cérémonie de l'Ordre du mérite scolaire 2016 en Outaouais est prévue le 30 avril sous la responsabilité de la Commission scolaire des Draveurs;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 9 mars 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la candidature de monsieur Éric Antoine soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention de l'Ordre du mérite scolaire 2016 en Outaouais;

QUE la candidature de monsieur Stéphane Mongeon soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention d'une distinction de l'Ordre du mérite scolaire 2016 en Outaouais;

QUE monsieur Dany Ouellet soit le représentant délégué par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de siéger au comité régional de sélection de l'Ordre du mérite scolaire 2016 en Outaouais.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – DÉLÉGATION DE SIGNATURES**

**RÉSOLUTION 94 (2015-2016)**

Attendu les termes de la résolution 53 (2010-2011) intitulée : « Protocole d'entente intervenu entre le Carrefour culturel ESTAcade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – autorisation de signature »;

Attendu que par l'entremise de ladite résolution, le protocole d'entente concernant l'auditorium de l'ESHG, aujourd'hui connu sous le nom de Salle Desjardins, était en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016;

Attendu que la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et la direction du Carrefour culturel ESTAcade se sont entendues quant à certains ajustements à apporter audit protocole d'entente;

Attendu que cette révision a été élaborée à la satisfaction des deux parties;

Attendu que le protocole d'entente serait en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2021;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 30 mars et du 6 avril 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient, et sont par la présente, autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente intervenu avec le Carrefour culturel ESTAcade concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

**POUR (7) :** Éric Antoine, Martine Caron, Richard Durocher, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet

**CONTRE (1) :** Marc-Olivier Bisson

**ABSTENTION (1) :** Charles Côté

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN VIGUEUR ET APPUI FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU CARREFOUR CULTUREL ESTACADE**

**RÉSOLUTION 95 (2015-2016)**

Attendu les termes de la résolution 94 (2015-2016) ayant pour titre « Protocole d'entente intervenu entre le Carrefour culturel ESTAcade et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – autorisation de signature »;

Attendu que le Carrefour culturel ESTAcade travaille actuellement, avec certains bailleurs de fonds potentiels, à réunir les sommes afin de réaliser un projet d'amélioration des infrastructures évalué à plus de 500 000 \$;

Attendu que la CSCV est propriétaire de la Salle Desjardins et que toute amélioration locative doit respecter des normes strictes;

Attendu que le protocole d'entente est actuellement en vigueur jusqu'au 31 mars 2021;

Attendu l'apport culturel important du Carrefour culturel ESTAcade pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et pour les groupes scolaires qu'elle dessert;



1849

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 30 mars et du 6 avril 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prolonge, d'une période de dix ans, le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade à compter de la date d'obtention de la subvention permettant de compléter le montage financier du projet d'amélioration de la Salle Desjardins;

QUE la CSCV supporte financièrement les travaux en matière de services professionnels jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 \$ pour un projet d'amélioration de l'infrastructure de la Salle Desjardins (auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin);

QUE le présent prolongement dudit protocole d'entente demeure conditionnel à l'obtention d'un support financier minimal de 500 000 \$ par le Carrefour culturel ESTacade visant le projet d'améliorations des infrastructures de la Salle Desjardins;

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

**POUR (8) :** Éric Antoine, Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet

**CONTRE (1) :** Marc-Olivier Bisson

### **ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**ÉLECTION SCOLAIRE PARTIELLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MASSON-ANGERS OUEST (10) – AUTORISATION ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE NE PAS AGIR À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

### **RÉSOLUTION 96 (2015-2016)**

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire agit d'office à titre de président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires;

Attendu que la prestation de travail du président d'élection lors d'un scrutin général est estimée à environ 480 heures par le Directeur général des élections du Québec;

Attendu la demande formulée par le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, à l'effet de ne pas agir à titre de président d'élection en vue de l'élection scolaire partielle prévue le 12 juin 2016;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 avril 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général soit autorisé à ne pas agir à titre de président d'élection lors du scrutin scolaire du 12 juin 2016.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**PRÉSIDENTE D'ÉLECTION EN VUE DE L'ÉLECTION SCOLAIRE PARTIELLE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MASSON-ANGERS OUEST (10) – NOMINATION**

### **RÉSOLUTION 97 (2015-2016)**

Attendu que l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., C.E.-2.3) prévoit que le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection et qu'il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui nomme une autre personne pour le remplacer;



1850

Attendu que ce Conseil des commissaires a accordé ladite autorisation par l'entremise de la résolution 96 (2015-2016) ayant pour titre « *Élection scolaire partielle dans la circonscription de Masson-Angers Ouest (10) – autorisation accordée au directeur général de ne pas agir à titre de président d'élection* »;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 6 avril 2016;

Attendu que le président d'élection doit nommer, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, un secrétaire d'élection, tel que prévu à l'article 23 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE monsieur Yvon Landry soit nommé président d'élection dans le cadre de l'élection scolaire qui aura lieu le dimanche 12 juin 2016;

QUE monsieur Yvon Landry ait le mandat d'embaucher un(e) secrétaire d'élection afin de l'assister dans l'exercice de ses fonctions;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier une entente avec monsieur Yvon Landry;

QUE le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer l'entente à intervenir avec monsieur Yvon Landry.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE CINQ COMMISSIONS SCOLAIRES  
CONCERNANT L'EMBAUCHE COMMUNE D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DE SON  
SUBSTITUT – DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE  
SÉLECTION**

#### **RÉSOLUTION 98 (2015-2016)**

Attendu que les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) prévoient que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit désigner un protecteur de l'élève et qu'il est possible de « conclure une entente avec une autre commission scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues »;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées s'est prévalu de ladite disposition de la *Loi sur l'instruction publique* en concluant une entente avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et Pierre-Neveu;

Attendu que l'objet de l'entente prévoit également la désignation commune d'un substitut au protecteur de l'élève;

Attendu que l'entente précise notamment que chaque commission scolaire désigne un commissaire au comité de sélection du protecteur de l'élève et de son substitut;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 24 février et du 30 mars 2016;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient, et sont par la présente autorisés à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente à intervenir avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et Pierre-Neveu concernant la désignation commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut;

QUE monsieur Daniel Cooke soit le représentant du Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées lors du comité de sélection pour la sélection du protecteur de l'élève et de son substitut.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE FESTIVAL THURSO EN MUSIQUE ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 99 (2015-2016)**

Attendu que le *Festival Thurso en musique* désire organiser une activité à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à Thurso;

Attendu que les termes de l'entente entre le *Festival Thurso en musique* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux (2) parties;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 23 février 2016;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 mars 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente négociée avec le *Festival Thurso en musique*.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT D'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT – MANDAT À LA SOCIÉTÉ GRICS**

**RÉSOLUTION 100 (2015-2016)**

Attendu l'appel d'offres lancé par la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS);

Attendu que les membres de la GRICS sont les commissions scolaires du Québec, la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et dont le conseil d'administration est composé exclusivement de représentants des membres qui sont élus par ceux-ci;

Attendu que l'entreprise Microsoft offre un programme d'achat de volume pour le milieu scolaire intitulé ENROLLEMENT FOR EDUCATION SOLUTIONS (ci-après le « Programme EES ») pour l'achat de licences pour les produits suivants:

- Suite MS Office Pro Plus.
- Mise à jour de Windows pour les postes de travail.
- Suite « Core CAL » (Windows Server, Exchange Server Standard, SharePoint Server Standard, Lync Server Standard, System Center Conf. Manager CML, System Center Endpoint Protection).
- Suite « Desktop Pro » (MS Office Professionnel Plus, Windows 8 Professionnel, Suite Core CAL).

Attendu que le Programme EES permet de bénéficier d'un processus d'achat simplifié où le prix des licences annuelles pour les différents produits est déterminé en fonction du nombre équivalent d'employés à temps plein (ci-après « ÉETP »), comptabilisé une fois par année, à la date de signature du contrat, plutôt qu'en fonction du nombre d'ordinateurs ou d'autres dispositifs;

Attendu qu'une des particularités du Programme EES est une tarification en fonction du volume en fonction d'une échelle graduée sur cinq niveaux et où le passage d'un palier à l'autre génère une économie substantielle;

Attendu qu'en se regroupant dans un même processus d'achat, les commissions scolaires peuvent ainsi accéder ensemble à des paliers d'économies auxquelles elles n'auraient autrement pas eu accès individuellement;



1852

Attendu que l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que des organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Société GRICS afin de se joindre à cet appel d'offres visant l'acquisition de licences Microsoft.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 101 (2015-2016)**

Attendu l'appel d'offres public MMB1310FE01 pour des travaux de remplacement des fenêtres des ailes B, D et E à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Vitrierie Pierre Latreille inc. .... 7, rue Nilphas-Richer Gatineau (Québec) J8T 2W6	236 000,00 \$
Defran inc..... 55, rue Breadner Gatineau (Québec) J8Y 2L7	284 822,00 \$
Les Rénovations Daniel Larivière inc. .... 435, boulevard St-René Est Gatineau (Québec) J8P 8A5	289 900,00 \$

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MESS dans le cadre de l'allocation particulière «Maintien de bâtiment»;

Attendu la recommandation du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 mars 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour le remplacement des fenêtres des ailes B, D et E à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, soit octroyé à la firme Vitrierie Pierre Latreille inc pour la somme de deux cent trente-six mille dollars (236 000,00 \$) taxes exclues.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – PROJET**

**RÉSOLUTION 102 (2015-2016)**

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 30 mars 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;



**1853**

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2016-2017, soit adopté, le tout tel que déposé, et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 103 (2015-2016)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke ;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 mai 2016, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 03.

**Éric Antoine,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général